

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Programme REVERS'EAU	544

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-1, L211-7, L214-1 à L214-3 et L 214-17,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 signé le 20/11/2020 et ses annexes dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 16 Octobre 2020 autorisant la Présidente à signer l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 incluant ses annexes avec l'Agence EASME dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 notamment son programme 544,
- VU** la déclaration de bénéficiaire associé et de mandat du 28 janvier 2020 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, conférant mandat à la Région pour signer l'accord de subvention avec l'Agence EASME de la Commission de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** la déclaration de bénéficiaire associé et de mandat du 30 janvier 2020 du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, conférant mandat à la Région pour signer l'accord de subvention avec l'Agence EASME de la Commission de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** la déclaration de bénéficiaire associé et de mandat du 11 septembre 2020 de l'Université

d'Angers, conférant mandat à la Région pour signer l'accord de subvention avec l'Agence EASME de la Commission de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,

VU la déclaration de bénéficiaire associé et de mandat du 14 septembre 2020 du Département de la Vendée, conférant mandat à la Région pour signer l'accord de subvention avec l'Agence EASME de la Commission de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,

CONSIDERANT le dépôt du dossier de candidature du projet Life REVERS'EAU en date du 6 mars 2020 à l'Agence EASME (Executive Agency for Small and Mediumsized Entreprises),

CONSIDERANT la phase de révision engagée le 24 juin 2020 avec les experts (Agence EASME - Executive Agency for Small and Medium-sized Entreprises) mandatés par la Commission européenne pour l'évaluation du projet, et conclue le 10 septembre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

les subventions pour un montant global de 396 990 € dont 378 447 € au titre des crédits LIFE et 18 543 € au titre des crédits régionaux, tel que présenté en annexe 5 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 41 142 € et une autorisation d'engagement pour un montant de 355 848 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 5 ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 9, 11, 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir de 01 septembre 2020 afin d'assurer le versement des subventions ;

APPROUVE

les conventions de coopération correspondantes telles que présentées en annexes 1, 2, 3 et 4 ;

AUTORISE

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe La Région en Marche

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs